



Parent d'enfant francais, eclairer moi svp.

Par **pekmed**, le **14/09/2009** à **22:36**

Bonjour,
c'est yanis, j'aurais une question a poser a ANAIS16, si elle pouvait me repondre .
mon avocat ma envoyer un courrier je comprend pas grand chose, si vous pouviez m'eclairer
s'il vous plait .

" je ne pense pas que la fin de l'oqtf soit dans tous les cas rédhitoire puisque le prefet qui a
pris cette obligation à quitter le territoire francais ne l'a pas executée mais qui plus est, il est
toujours possible pour lui de revenir sur la decision qu'il a prise ."

merci d'avance pour votre réponse .

cordialement.

yaniss.

Par **anais16**, le **27/09/2009** à **18:03**

Bonjour,

à vous de voir si vous le tentez ou pas avant la fin de l'OQTF.

Attention cependant: toutes les OQTF ne sont pas exécutée par les préfets; ils n'ont pas le
temps ni les moyens d'aller "traquer" tous les sans papiers de leurs fichiers mais croyez moi,
vous figurez toujours dans ces fichiers.